

Divet 3
Cheffe de division : Sabrina GAUBERT

La Roche-sur-Yon, le 4 juillet 2022

N°

Dossier suivi par :
Anne-Marie BERNARD
Tél : 02 51.45.72.23

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vendée

[Mél : ce.stat85@ac-nantes.fr](mailto:ce.stat85@ac-nantes.fr)

Cité administrative Travot
rue du 93ème régiment d'infanterie
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

à
Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs d'école publiques

S/c de

Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Constat de rentrée 2022 des effectifs d'élèves des écoles publiques

P.J. Instructions relatives au constat de rentrée du 1^{er} degré.

A chaque rentrée, un recensement des effectifs d'élèves et de leurs caractéristiques dans les écoles du premier degré est effectué via l'application Onde.

Cette opération appelée « constat de rentrée du 1er degré », permet notamment d'élaborer les prévisions d'effectifs et servent de données de pilotage ; elles alimentent les outils décisionnels que ce soit au niveau départemental, académique et national (remontées des données anonymisées). En effet, l'application Onde est la principale source de données de référence pour le pilotage de la scolarité primaire.

La procédure de constat se déroule selon un **calendrier contraint** (en pièce jointe) et il est primordial que celui-ci soit respecté.

De plus, une collecte **fidèle** de **l'ensemble** des données concernant les élèves (caractéristiques) et leur parcours (langues, Ulis...) est **essentielle**, et permet de limiter les enquêtes.

Pour ces raisons, nous vous rappelons qu'il est très important de veiller à recueillir l'ensemble des caractéristiques des élèves, et notamment **les Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS)**. En effet, la connaissance des caractéristiques socio-économiques des élèves est cruciale pour décrire et analyser leurs trajectoires scolaires et pour réaliser une allocation équitable des moyens : l'élaboration de la carte de l'éducation prioritaire et le repérage des écoles qui, sans relever de l'éducation prioritaire, justifient un accompagnement spécifique, budgétaire ou pédagogique (allocation progressive des moyens, dédoublement des classes de GS, de CP et de CE1, intervention des personnels médico-sociaux,...) sont d'autant plus équitables qu'ils peuvent s'appuyer sur des données fines.

Les PCS des parents sont recueillies au moyen de la **fiche de renseignements produite par Onde**. **Il est très important que les parents se voient remettre cette fiche de renseignements**, à l'exclusion de tout autre modèle local, et que le document soit reprographié dans son intégralité.

Par ailleurs, nous vous remercions d'apporter une attention particulière sur :

- **Les langues vivantes**

L'initialisation par défaut « anglais » comme langue vivante étrangère étudiée par les élèves en élémentaire requiert un travail de vérification, et le cas échéant, de mise à jour.

- **Les dispositifs de personnalisation de parcours : les « Ulis école »**

Les élèves bénéficiant du dispositif Ulis doivent être répartis dans une classe ordinaire, affectés dans un regroupement « Ulis » et avoir l'indication « Ulis école » dans leur « fiche élève ».

- **Le repérage des classes de grande section, CP et CE1 dédoublées**

Pour chaque classe, trois informations doivent être cochées.

Les instructions techniques détaillées de la procédure sont jointes en annexe.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les E.R.U.N et les services de la DSDEN se tiennent à votre disposition pour assurer le bon déroulement du constat de rentrée 2022.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Directrice Académique

Catherine Côme

